

Date de dépôt : 14 juin 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Boris Calame : « Comment l'économie de partage favorise-t-elle un développement durable ? »

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juin 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ce 1^{er} juin 2017, j'ai failli renverser mon café... non, ce n'est pas la dernière annonce de notre gouvernement ou encore l'ordre du jour de notre Grand Conseil, mais bien l'annonce reçue ce jour en ligne par l'Etat de Genève, plus particulièrement de son service du développement durable, au sujet de la prochaine Rencontre du management durable¹.

Coorganisées par le service cantonal du développement durable, la HEG Haute école de gestion de Genève et la CCIG Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, ces rencontres, devenues traditions, ont pour vocation de « promouvoir le management durable et favoriser l'échange d'expériences entre entreprises ».

L'édition du 30 juin prochain annonce, sous le titre « Comment l'économie de partage favorise-t-elle un développement durable ? »², deux acteurs qui sont conviés pour témoigner devant les personnes présentes. Ici, une association³ genevoise qui propose, sur un site internet, de permettre le partage d'objets qui n'ont plus d'utilité pour certain-e-s et pourraient en avoir pour d'autres, soit la première et meilleure façon de recycler afin

¹ <http://ge.ch/agenda21/management-durable/management-durable>

² <http://ge.ch/agenda21/actualites/rencontre-management-durable-comment-leconomie-de-partage-favorise-elle-developpement-durable>

³ <http://www.keepinuse.ch/>

d'assurer un monde plus durable. Là, une « entreprise multinationale »⁴ qui, au travers d'une « application mobile », vise à promouvoir une certaine alternative aux taxis, ceci avec un système passablement controversé et encore, actuellement, une situation juridique des « plus incertaines ».

La formulation du titre de cette rencontre dénote en plus un a priori qui tend, visiblement, à démontrer la durabilité d'une structure qui, jusqu'à preuve du contraire, ne l'est pas.

Sans plus en dire sur mon incompréhension de cette façon de galvauder la thématique du « développement durable » et contourner le sens de « l'économie du partage » (et non de la technologie du ...), mes questions au Conseil d'Etat, à son service du développement durable et à ses partenaires, que je remercie par avance de leurs réponses, sont les suivantes :

- 1. Est-ce que l'Etat et ses partenaires sont conscients de l'atteinte qu'ils portent ainsi à l'image même du développement durable ?*
- 2. Est-ce que pour l'Etat et ses partenaires « l'économie du partage » se limite à une seule « application » ?*
- 3. Comment l'Etat et ses partenaires peuvent-ils titrer un événement de façon aussi partisane et « cherchant à démontrer » la durabilité d'une structure qui, a priori, ne l'est pas ?*
- 4. Comment l'Etat et ses partenaires peuvent-ils promouvoir ainsi une activité qui fonctionne à ce jour à la limite du cadre juridique existant ?*
- 5. Est-ce que l'Etat et ses partenaires envisagent de revoir leur copie, le cas échéant, qu'est-ce qui justifierait de ne pas le faire ?*

⁴ <https://www.uber.com/fr-CH/our-story/>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les Rencontres du management durable (RMD) ont vu le jour en 2011 sous l'impulsion de l'Agenda 21 cantonal, avec la perspective de promouvoir le développement durable auprès des entreprises. C'est l'absence d'un lieu de rencontre permettant aux responsables d'entreprises genevoises de s'informer et d'échanger sur les problématiques de développement durable qui est à l'origine de la création de ces rencontres par le service cantonal du développement durable, la Haute école de gestion de Genève (HEG) et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Ce partenariat unique réunit trois entités complémentaires permettant de faire le lien entre le monde académique, les entreprises et l'administration cantonale sur la question du management durable.

Organisées quatre fois par an entre 12 h 00 et 14 h 00 à la CCIG, ces Rencontres réunissent depuis 2011 une moyenne de 50 participants par édition, principalement des chefs d'entreprise. Depuis leurs débuts, les RMD ont ainsi été suivies par plus de 1'000 personnes sur un total de 21 rencontres jusqu'à ce jour. Plus de 60 conférenciers, principalement des entreprises, sont intervenus aux RMD. D'après différents sondages effectués ponctuellement à l'issue des RMD, il en ressort que les participants apprécient fortement ces Rencontres. L'approche des Rencontres comme lieu d'échange, la qualité des interventions, la diversité des thématiques abordées ou encore la formule de discussion adoptée contribuent sans aucun doute au succès de ces Rencontres. Il est encore à souligner que les RMD ne touchent aucun financement de l'Etat : elles sont entièrement autofinancées, la participation étant payante.

Les thématiques des Rencontres sont choisies par les organisateurs. Elles doivent répondre à certains impératifs et critères tels que la pertinence, l'originalité et l'actualité, ou le débat qu'elles peuvent susciter au regard du développement durable. Les thématiques traitées vont de la gestion de la diversité à la politique de mobilité, en passant par les nouvelles maladies au travail et le monitoring. La liste complète des thèmes et des intervenants est disponible sur le site de la CCIG⁵.

⁵ www.ccig.ch/agenda/type/Rencontres-du-management-durable

Les Rencontres s'articulent autour de très courtes interventions, respectivement de 15 minutes pour une présentation du contexte, suivies par deux témoignages d'entreprises de 10 minutes. De manière générale, les entreprises invitées diffèrent de par leur secteur d'activité et leur taille, idéalement une grande et une petite entreprise étant invitées. Au terme des présentations, une large place est dédiée aux échanges et débats avec le public. Une place importante est également accordée au réseautage entre les participants au moment de l'accueil, autour d'une collation.

Les entreprises susceptibles d'intervenir lors des Rencontres sont choisies exclusivement en fonction d'une activité spécifique en lien direct avec la thématique de la Rencontre. Ce choix ne cautionne en aucun cas la politique globale de développement durable de l'entreprise ou son modèle d'affaire.

La prochaine Rencontre du 30 juin 2017 portera sur la thématique de l'économie de partage et de sa contribution au développement durable. Le contexte et les enjeux seront présentés par M. Vincent Pignon, chargé de cours à la HEG Genève et président de la Swiss Crowdfunding Association. Les deux témoignages d'entreprises seront assurés par la société Uber et la plateforme internet Keepinuse.

En ce qui concerne l'économie de partage (« sharing economy ») dans sa définition traditionnelle⁶, elle se caractérise par des échanges directs de biens et de services entre des parties prenantes via une plateforme en ligne. Ces échanges peuvent être gratuits ou payants, avec des objectifs marchands ou pas. L'économie du partage est un phénomène relativement récent, datant de la fin des années 1990 avec la plateforme d'achats et enchères en ligne eBay, mais qui a explosé après la crise économique de 2008 et les développements technologiques liés à l'Internet, la téléphonie mobile et les paiements en ligne. Comme indiqué par Bilan⁷, les principes de l'économie de partage sont relativement simples : les détenteurs de biens (logements, véhicules, outils, etc.) ou de compétences les mettent à disposition d'autrui par l'intermédiaire d'Internet. Des sites web ou des applications mobiles assurent la coordination et le paiement en ligne. L'économie de partage pourrait ainsi impliquer une utilisation plus rationnelle des ressources et donc peut-être des modes de consommation plus durables. Une étude réalisée par Deloitte⁸ analyse

⁶ Voir, par exemple, « L'Encyclopédie illustrée du marketing » ou Hamari et al. « The Sharing Economy : Why People Participate in Collaborative Consumption », Journal of the Association for Information Science and Technology, 2016.

⁷ « Economie de partage : une révolution se prépare », 8 octobre 2014.

⁸ « L'économie de partage : partager et gagner de l'argent, quelle position pour la Suisse ? », Deloitte SA, 2015.

l'économie de partage en Suisse et dresse une liste des principaux acteurs et domaines d'activités. Selon cette étude, 60% de la quantité totale de biens et de services partagés en Suisse relèvent du secteur du transport et de l'hébergement. Selon la liste publiée dans cette étude, on retrouve, parmi une vingtaine d'entreprises, des sociétés telles que Uber et Airbnb.

Les organisateurs ont ainsi choisi la société Uber. Afin d'assurer l'équilibre entre une grande et une petite entreprise, le second témoignage donnera l'opportunité aux cofondateurs de la plateforme en ligne Keepinuse, active dans le partage d'objets réutilisables, de présenter leur propre expérience. Le Conseil d'Etat voit mal comment il pourrait intervenir dans le choix de conférenciers, dans le cadre de rencontres organisées régulièrement par des partenaires de qualité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP